

Léproseries : maladreries : maladières

Autor(en): **Perrochon, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **59 (1949-1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Léproseries

Maladreries

Maladières

Par le Dr Henri Perrochon



Un lépreux au XV^e siècle.

Connue en Orient depuis la plus haute antiquité, la lèpre fit à plusieurs reprises des incursions en Europe. On a dit que les armées romaines revenant d'Asie l'apportèrent avec elles. Plusieurs siècles plus tard, les Croisades furent une occasion nouvelle de propagation et de contamination. Il n'y a d'ailleurs pas que les soldats qui répandirent le mal, les marchands en quête d'épices ou de tapis et les voyageurs épris de dépaysement furent aussi les involontaires véhicules du fléau.

On s'aperçut très tôt que cette maladie était contagieuse. On ne s'en expliquait sans doute pas les raisons, mais on en voyait les effets. On essaya bien des remèdes. Mais onguents et tisanes, bains et saignées demeurèrent inopérants. Était-ce une punition du Ciel? On ne se perdit pas en suppositions. Pour enrayer la propagation du mal, on recourut à l'isolement des malades. Au début, cette mesure se prit sans aucun ménagement. Dès qu'un cas suspect était connu, on chassait le malheureux de son foyer, on lui interdisait d'approcher des habitations. Mis au ban de la communauté, les lépreux erraient dans les forêts, vivaient misérablement de racines sauvages ou des débris qu'on leur jetait. N'est-ce pas dans une caverne près de Genève que saint Romain découvrit les deux ladres qu'il guérit?

Puis des âmes charitables s'épurent et tentèrent d'alléger un sort si cruel. Vers 720, l'abbé Othmar fonda une maison spéciale réservée aux lépreux dans les environs de St-Gall. Un siècle après, un autre moine, qui était aussi médecin, en créa une dans le Jura. Ce furent les premières «Siechenhäuser», ou maladreries, connues chez nous.

À l'époque des Croisades, la lèpre devint un mal redoutable, partout en Europe. Du XIII^e au XV^e siècle elle exerça des ravages réels et constants. Pour hospitaliser les malades, de nombreuses maladreries furent ouvertes. Nobles, villes, couvents en furent de zélés fondateurs. Dons et legs permirent à ces institutions de se développer ou de subsister. Les documents à ce sujet abondent. Ici c'est un champ, là une vigne ou une forêt qui sont consacrés aux lépreux. Dans le pays

d'Uri ou à Dübendorf, les chevaliers de St-Lazare se vouent à leur hébergement. Des historiens statisticiens ont dénombré plus de 200 léproseries dans les territoires qui forment la Suisse actuelle. Dans le seul pays de Vaud on en connaît une soixantaine. Sans doute et partout plusieurs sont demeurées ignorées.

Ces asiles étaient d'architectures fort diverses. Tous avaient une salle commune, à la fois réfectoire et atelier, des cellules munies de paille, un logement pour le personnel, un jardin. Parfois une chapelle et un cimetière complétaient l'ensemble qu'un haut mur entourait.

Un règlement précis régentait ces maisons, où les pauvres étaient souvent admis gratuitement, tandis que les bourgeois aisés payaient une finance d'entrée.

Comme l'internement était à vie, aucun moyen de guérison n'étant alors connu, et que les malades étaient à tout jamais séparés du monde, il s'agissait d'éviter le plus possible les erreurs de diagnostic. Se tromper est humain, même en médecine. On exigea souvent l'avis de deux médecins experts, parfois même quatre, assistés de chirurgiens et d'apothicaires. Et il convenait aussi peut-être qu'on n'enfermât point en des léproseries des malades dont les familles auraient pu avoir intérêt à se débarrasser...

Maints vitraux, à Wettingen, au Musée de Bâle ou au Musée national, et les fresques de Stein-am-Rhein et tel dessin d'Holbein ou de Nicolas Manuel nous ont laissé le souvenir du pittoresque costume des lépreux. Manteau gris ou brun, gants épais, toile sur la bouche, une crécelle pour avertir les passants, un bâton, un pot pour les aumônes. Dans certaines léproseries, en effet, on envoyait les malades mendier aux portes des églises ou à l'entrée des foires. Dans tel village des environs de Lausanne, on assurait aux lépreux le transport à la ville à cheval ou en chariot les jours de mauvais temps.

L'organisation de ces maisons varia selon les époques et les lieux, selon leur importance. Il y eut des maladreries qui eurent de nombreux malades, d'autres qui en hébergèrent deux ou trois, voire même un seul

à certaines périodes. En général, un recteur en avait la direction. Une ou plusieurs servantes l'assistaient. Quelques maladreries avaient des employés chargés de recueillir des collectes, à la place des malades, et qui en répartissaient le produit. D'ailleurs les malades, s'ils le pouvaient, travaillaient au jardin, ou dans la salle commune, fabriquaient des chapeaux et de menus objets que l'on vendait à leur profit.

Certaines léproseries étaient fort pauvres. D'autres étaient largement dotées ou subsidiées. Aussi les menus n'étaient-ils point partout également copieux. Avoine, orge, pain et pois en formaient la base. Les malades riches pouvaient y ajouter de la viande et du vin. Quelques villes étaient particulièrement généreuses à l'égard de leur maladrerie. Nous savons qu'en 1629 la léproserie de Vidy, près de Lausanne, recevait pour les deux ladres qui y étaient alors hospitalisés: 24 livres de pain par semaine, 4 livres de viande, 2 livres de fromage, du beurre, du sel, un pot d'huile, un florin pour achat de vin.

Surveillés étroitement, les lépreux ne pouvaient entrer dans une maison privée, ni boire au goulot des fontaines. S'ils n'avaient pas leur propre chapelle, ils avaient à l'église des bancs réservés. Ils n'avaient plus de rapports avec leur famille. Ils ne pouvaient ni tester, ni hériter, tout au moins dans certaines contrées. La lèpre d'un conjoint était une raison de divorce.

Dans certaines léproseries, la vie était souvent dépourvue de tout confort, mais dans d'autres elle y était sinon agréable, du moins supportable. Partout l'échéance, à plus ou moins longue portée, était fatale.

Certains malades de haut rang semblent avoir eu leur maladrerie privée. On sait ainsi que la princesse Reginlinda, abbesse du monastère de Félix et Régula à Zurich, se retira, lorsque le mal l'atteignit, dans l'île d'Ufenau. Le comte Amédée de Savoie quitta pour la

même raison Chillon et termina ses jours dans le val d'Illiez.

A partir du XVI^e siècle la lèpre fut en régression dans nos contrées. Vers le milieu du XVII^e elle disparut.

Les léproseries furent désaffectées les unes après les autres. On en maintint comme lazarets pour pestiférés, on en transforma en hôpitaux ou en asiles pour indigents. On se contenta de murer portes et fenêtres d'autres pour que ces immeubles abandonnés ne devinssent pas des repaires de brigands. Beaucoup tombèrent en ruines, et il ne reste d'elles que le nom: Maladière, Maladaire... Parfois seule la chapelle subsiste, ainsi à Vidy, ou la Bourse des lépreux, qui à Château d'Ex, par exemple, avait servi à payer les maîtres d'école jusqu'en 1833.

L'institution des léproseries et de lois sévères limitèrent sans doute les ravages du mal. Mais leur existence ne peut à elle seule expliquer la disparition du fléau. La lèpre, comme la peste, a perdu dans nos contrées de sa virulence sous l'effet de multiples raisons, tandis qu'en d'autres continents elle la conservait. Les maladreries n'eurent d'ailleurs qu'un but prophylactique. On ne savait alors ni soigner ni guérir la lèpre. Il convient en outre de se souvenir que beaucoup de malades, atteints de formes peu apparentes ou larvées, échappèrent à l'hospitalisation, et aussi que pas mal de gens furent enfermés leur vie durant dans des maladreries pour des affections cutanées diverses, syphilitiques souvent, victimes de diagnostics erronés.

Nées de la peur d'un mal alors sans remède et aux aspects terrifiants, les maladières, grâce à l'esprit de charité de plusieurs de leurs bienfaiteurs, devinrent des asiles assurant gîte, couvert et sécurité à des repoussés de partout. Leur histoire est un chapitre important de celle du développement des établissements hospitaliers, dont notre pays fut pourvu dès le moyen âge.

EN DEUX MOTS

M. Gilbert Luy, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, est rentré le 4 janvier dernier d'un stage de quatre mois aux Etats-Unis et au Canada. M. Luy avait été invité par les Croix-Rouges de ces deux pays pour étudier leur organisation et leurs activités.

*



Le Comité central de la Croix-Rouge suisse s'est réuni le 12 janvier sous la présidence du Dr G.-A. Bohny. Il a pris connaissance du rapport de M. Luy

sur son voyage d'études en Amérique, puis a préparé les conférences des présidents de sections du Tessin et de Suisse romande, ainsi que la prochaine séance de la Direction de la Croix-Rouge suisse, qui aura lieu le 16 février. Il a ensuite discuté de diverses questions générales, en particulier des écoles d'infirmières et du Secours aux enfants.

*

Les présidents des sections tessinoises de la Croix-Rouge suisse se sont réunis à Lugano le 25 janvier, et ceux des sections romandes le 28 à Lausanne. Ces conférences étaient présidées respectivement par le Dr Bianchi et le Dr Schauenberg, tous deux membres du Comité central. L'ordre du jour comprenait l'examen des résultats de la collecte de mai 1949, un rapport de M. Luy sur son voyage aux Etats-Unis, un exposé, présenté également par M. Luy, sur l'organisation d'un service national de secours en cas de désastre, ainsi que les questions de la revue *La Croix-Rouge suisse* et du Secours aux enfants. A Lausanne, en outre, les présidents entendirent un rapport de M. Pascalis sur la Croix-Rouge de la Jeunesse en Suisse romande.

*

Les 3000 médailles en or à l'effigie du Comte Folke Bernadotte, dont la vente avait été confiée à la Croix-Rouge suisse, ont toutes été écoulées. Le produit de cette vente, qui se monte à environ fr. 70 000.— sera réparti par moitié entre la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse.

*